

# Master en sciences de l'ingénieur industriel - biochimie

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE MB403 Chimie analytique instrumentale			
Code	TEFB1M03	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Aurélié SEMOULIN</b> (aurelie.semoulin@helha.be) Serge MEUNIER (serge.meunier@helha.be) Hélène DELEU (helene.deleu@helha.be)		
Coefficient de pondération		70	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du bloc 1 du cursus de Master en Sciences de l'Ingénieur industriel (orientation Biochimie) et est composée d'un cours théorique de Méthodes d'analyse spectrale (42 h) et de Travaux pratiques de chimie analytique instrumentale (48 h)

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **Identifier, conceptualiser et résoudre des problèmes complexes**

- 1.1 Intégrer les savoirs scientifiques et technologiques afin de faire face à la diversité et à la complexité des problèmes rencontrés
- 1.2 Analyser des produits, processus et performances, de systèmes techniques nouveaux et innovants
- 1.5 Sélectionner et exploiter les logiciels et outils conceptuels les plus appropriés pour résoudre une tâche spécifique
- 1.6 Établir ou concevoir un protocole de tests, de contrôles et de mesures

#### Compétence 2 **Concevoir et gérer des projets de recherche appliquée**

- 2.3 Mener des études expérimentales, en évaluer les résultats et en tirer des conclusions
- 2.4 Valider les performances et certifier les résultats en fonction des objectifs attendus
- 2.5 Exploiter les résultats de recherche

#### Compétence 3 **Développer et appliquer les ressources techniques et technologiques liées au domaine de la biochimie**

- 3.1 Rédiger, présenter, discuter, et argumenter des rapports techniques et expérimentaux, protocoles, synthèses bibliographiques, résultats d'analyses, bilans, synthèses bibliographiques ou autres documents scientifiques sur base des données scientifiques et techniques actuellement disponibles (recherche de données pertinentes).

#### Compétence 4 **S'intégrer et contribuer au développement de son milieu professionnel**

- 4.3 Travailler en autonomie et en équipe dans le respect de la culture d'entreprise

#### Compétence 6 **Communiquer face à un public de spécialistes ou de non-spécialistes, dans des contextes nationaux et internationaux**

- 6.1 Maîtriser les méthodes et les moyens de communication en les adaptant aux contextes et aux publics

#### Compétence 7 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 7.4 Organiser son savoir de manière à améliorer son niveau de compétence

### Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) devra être capable :

- De décrire les principes qui régissent les méthodes d'analyse spectrale abordées ainsi que les aspects expérimentaux, limitations et performances associés ;
- D'utiliser les notions acquises pour la résolution d'exercices ;
- De proposer, sur base des éléments vus au cours, la technique optimale pour permettre la caractérisation d'une espèce chimique donnée ;
- D'utiliser les méthodes d'analyse courantes dont les bases théoriques auront été développées dans le cours théorique et/ou dans les cours de 3BSI ;
- De produire un travail de qualité professionnelle en matière d'analyse chimique, en appliquant une démarche réflexive et rigoureuse ;
- D'évaluer les performances analytiques des méthodes utilisées ;
- De communiquer leur démarche et leurs résultats de manière rigoureuse et adaptée à l'objectif poursuivi ;
- De collaborer pour obtenir un ensemble de données cohérent et discuter collectivement de ces données ;
- D'effectuer un travail de synthèse afin de communiquer les connaissances acquises par des recherches personnelles.

En outre, au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant aura développé des qualités personnelles que ce soit au niveau du sens des bonnes pratiques de laboratoire, de l'organisation de son travail, de son aptitude au travail en groupe, de sa créativité et de son esprit d'entreprise vis-à-vis des démarches pratiques.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEFB1M03B	Méthodes d'analyse spectrale	42 h / 4 C
TEFB1M03C	Travaux pratiques de chimie analytique instrumentale	48 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEFB1M03B	Méthodes d'analyse spectrale	40
TEFB1M03C	Travaux pratiques de chimie analytique instrumentale	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note finale de l'UE sera calculée sur base d'une moyenne géométrique suivant les pondérations précédentes :  
(MéthodesAnalyseSpectrale<sup>4</sup>\*Laboratoire<sup>3</sup>)<sup>1/7</sup>

Au Q3, les épreuves se présenteront sous la même forme qu'au Q1 et feront l'objet des mêmes modalités d'évaluation (excepté le laboratoire dont 50 % seront non récupérables. Les 50 autres pourcents feront alors l'objet d'une évaluation dont les modalités seront définies en fonction de la nature de l'échec).

En fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19 et dans le respect des recommandations décidées par les autorités compétentes, les activités alterneront, au besoin, entre du présentiel et/ou du distanciel. Si la situation sanitaire l'exige, une évaluation équivalente en mode distanciel sera envisagée.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors respectivement attribuée à l'UE et l'étudiant représentera cette partie.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Master en sciences de l'ingénieur industriel - biochimie

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : [tech.mons@helha.be](mailto:tech.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodes d'analyse spectrale			
Code	9_TEFB1M03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurélie SEMOULIN ( <a href="mailto:aurelie.semoulin@helha.be">aurelie.semoulin@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage est comprise dans l'UE03 Chimie analytique instrumentale du bloc 1 du cursus de Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel (orientation Biochimie).

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) devra être capable :

- De décrire les principes qui régissent les méthodes d'analyse spectrale abordées ainsi que les aspects expérimentaux, limitations et performances associés ;
- D'utiliser les notions acquises pour la résolution d'exercices ;
- De proposer, sur base des éléments vus au cours, la technique optimale pour permettre la caractérisation d'une espèce chimique donnée ;
- D'effectuer un travail de synthèse afin de communiquer les connaissances acquises lors de recherches personnelles.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Méthodes analytiques de spectrométrie de masse (MS) - infrarouge (IR) - résonance magnétique nucléaire (RMN) : principe de fonctionnement des appareillages, conditions d'utilisation, performances et exemples d'application.

Exercices : interprétation de spectres et identification de composés organiques et macromoléculaires par combinaison des différentes techniques précitées.

### Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage fera l'objet d'un cours magistral illustré d'exemples et d'exercices dirigés ainsi que d'un travail personnel ou en groupe d'approfondissement de la matière.

En fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19 et dans le respect des recommandations décidées par les autorités compétentes, l'activité d'apprentissage pourra faire l'objet d'un enseignement en distanciel. Dans ce cas, le cours sera donné via Teams en direct. Les exercices seront autant que possible encadrés en présentiel ou feront l'objet d'un apprentissage libre appuyé par des séances de questions/réponses et de correctifs.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Correctif d'exercices mis à disposition sur connected et proposition d'exercices supplémentaires en préparation de

l'examen.

### **Sources et références**

« Principe d'analyse instrumentale » par Skoog, West et Holle.  
La bibliographie complète est mise à disposition sur connectED.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support de cours powerpoint, notes d'exercices et certains corrigés et sources complémentaires disponibles sur connectED.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'examen écrit sera composé d'une épreuve d'exercices valant pour la moitié de la note de l'activité d'apprentissage et de questions portant sur la théorie valant pour l'autre moitié.

Dans le cas d'une incapacité à organiser l'évaluation en présentiel, celle-ci fera l'objet d'un Take home exam.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### **Dispositions complémentaires**

Cette AA sera prise en compte dans le calcul de l'UE par moyenne géométrique suivant une pondération de 4 (voir calcul détaillé dans la fiche UE).

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

# Master en sciences de l'ingénieur industriel - biochimie

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travaux pratiques de chimie analytique instrumentale			
Code	9_TEFB1M03C	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Aurélié SEMOULIN</b> (aurelie.semoulin@helha.be) Serge MEUNIER (serge.meunier@helha.be) Hélène DELEU (helene.deleu@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage est comprise dans l'UE03 Chimie analytique instrumentale du bloc 1 du cursus de Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel (orientation Biochimie).

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) devra être capable :

- D'utiliser les méthodes d'analyse courantes dont les bases théoriques auront été développées dans le cours théorique et/ou dans les cours de 3BSI ;
- De produire un travail de qualité professionnelle en matière d'analyse chimique, en appliquant une démarche réflexive et rigoureuse ;
- D'évaluer les performances analytiques des méthodes utilisées ;
- De communiquer leur démarche et leurs résultats de manière rigoureuse et adaptée à l'objectif poursuivi ;
- De collaborer pour obtenir un ensemble de données cohérent et discuter collectivement de ces données ;
- De rassembler les ressources et connaissances afin d'élaborer une méthode d'analyse.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Electrodes sélectives, FTIR, SAA, ICP, HPLC-UV

D'autres manipulations pourront être proposées en complément soit en interne ou via un centre de formation tel que le Cefochim.

### Démarches d'apprentissage

- Réalisation de manipulations (en binôme ou trinôme) sur base de protocoles fournis et d'une préparation personnelle ;
- Echange avec l'équipe de laboratoire et l'enseignant en cours de manipulation dans le but d'effectuer les choix adéquats ;
- Rédaction de rapports ;
- Mise en application des connaissances et compétences acquises dans la modification et/ou l'élaboration d'un protocole d'analyse.

En cas d'incapacité à réaliser les laboratoires en présentiel, les étudiants recevront des résultats types par

l'enseignant ainsi qu'un complément d'informations (manuels, protocoles détaillés, vidéos explicatives, ...) sur les différentes techniques parcourues par le laboratoire.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Néant

### **Sources et références**

Néant

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes des travaux pratiques disponibles sur connectED.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

100 % de la note de l'activité d'apprentissage seront attribués à la rédaction des rapports de manipulation.

En cas d'incapacité à organiser les laboratoires en présentiel, les étudiants traiteront les résultats types fournis par l'enseignant afin de rédiger des rapports ou de réaliser un travail de synthèse.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	100				
Période d'évaluation					Exm	50

Rap = Rapport(s), Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

Cette AA sera prise en compte dans le calcul de l'UE par moyenne géométrique suivant une pondération de 3 (voir calcul détaillé dans la fiche UE).

Les séances de travaux pratiques sont obligatoires. Toute absence injustifiée sera sanctionnée par une note nulle pour la séance et pour le rapport associé. En cas d'absences répétées et injustifiées, les sanctions administratives prévues dans le REE seront appliquées.

En cas d'échec en première session, l'étudiant devra alors présenter, en seconde session, une épreuve qui fera l'objet d'une manipulation au laboratoire et/ou d'une rédaction de rapports et/ou d'une évaluation écrite portant sur le principe manipulateur, l'analyse du protocole et l'interprétation de résultats des manipulations effectuées au Q1. Cette évaluation vaudra pour 50 % de la note finale de l'AA (les 50 autres pourcents étant non récupérables et reportés de la note obtenue au Q1).

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).